

**Arrêté portant inscription sur le tableau des experts auprès des
cours administratives d'appel de Paris et de Versailles
et des tribunaux administratifs de leur ressort
au titre de l'année 2025**

Les conseillères d'Etat,
Présidentes des cours administratives d'appel de Paris et de Versailles,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 221-9 à R. 221-21 ;

Vu l'avis émis pour chaque demande d'inscription par la commission instituée en vertu des articles R. 221-9, R. 221-10 et R. 221-21 du code de justice administrative ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : Le tableau des experts auprès des cours administratives d'appel de Paris et de Versailles et des tribunaux administratifs de leur ressort, établi au titre de l'année 2025, est joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Les greffiers en chef des cours administratives d'appel de Paris et de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 2025

**La Présidente de la Cour
administrative d'appel de Versailles**

signé

Nathalie MASSIAS

**La Présidente de la Cour
administrative d'appel de Paris**

signé

Pascale FOMBEUR